

La séance est ouverte à 15h30

Monsieur GEST a présidé la séance.

*Sont présents :*

*Pour la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole*

Monsieur Alain GEST  
Madame Brigitte FOURÉ  
Monsieur Benoit MERCUZOT  
Madame Sonia HAMADI  
Madame Florence RODINGER  
Monsieur Julien HERNANDEZ  
Monsieur Jean-Christophe LORIC  
Monsieur Patrick DESSEAUX  
Monsieur Jean-Claude RENAUX  
Madame Colette FINET  
Monsieur Joseph DEBART  
Monsieur Ernest CANDELA  
Madame Anne PINON  
Monsieur Dominique de WITASSE-THEZY  
Madame Francine BRIAULT

*Pour la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie*

Monsieur Laurent SOMON  
Monsieur Jean-Michel MAGNIER  
Monsieur Francis PETIT  
Monsieur Claude DEFLESSELLE

*Pour la Communauté de Communes Avre, Luce, Noye*

Madame Marie-Hélène MARCEL  
Madame Marie-Christine MAILLART  
Madame Isabelle WU

*Pour la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot*

Monsieur Michel WATELAIN  
Monsieur Franck BEAUVARLET  
Madame Anna-Maria LEMAIRE  
Monsieur Michel LETESSE

*Pour la Communauté de Communes Nièvre & Somme*

Monsieur Philippe FRANCOIS  
Monsieur Michel VILLAIN  
Monsieur Bernard LEPERS

*Pour la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest*

Monsieur Alain DESFOSES  
Monsieur Joseph BLEYAERT

**Madame Isabelle DE WAZIERS**  
**Monsieur Jean-Jacques STOTER**  
**Monsieur Jannick LEFEUVRE**  
**Monsieur Xavier LENGLET**

*Pour la Communauté de Communes du Val de Somme*

**Monsieur Patrick SIMON**  
**Monsieur Jean-Louis GREVIN**

*Pour la Communauté de Communes du Grand Roye*

**Madame Benedicte THIEBAUT**

- Point 1/** Délégations de vote
- Point 2/** Désignation des secrétaires de séance.
- Point 3/** Communication(s) du Président.
- Point 4/** Délibération relative à l'Avenant A.D.S. 2020.
- Point 5/** Délibération relative au transfert des charges du personnel.
- Point 6/** Participation au Salon C.C.I Business Event.
- Point 7/** Participation à Ecoloustics en lien avec la F.D.E.
- Point 8/** Convention Pôle Métropolitain / C.C.2 S.O.
- Point 9/** Question(s) diverse(s).

**Alain GEST :**

Bonjour à toutes et à tous, ceux qui nous ont rejoint maintenant et qui nous ont permis de conforter le quorum, péniblement atteint, donc on a dû faire cette fois-ci je le répète une campagne de rappels téléphoniques, complété par un mail. Ce que je vous demande sincèrement mais j'en ai autant à mon service, c'est la même chose pour les représentants d'Amiens Métropole, bien qu'aujourd'hui ils sont plus nombreux, mais de rappeler à vos collègues qui représentent votre territoire qu'il faut être présents sinon on a un petit sujet, et il peut y avoir des discussions qui n'ont pas lieu d'être dans la mesure où si tout le monde est là, ça se passe beaucoup plus facilement.

**Point 1 – Délégations de vote**

**Alain GEST :** j'ai reçu des délégations de vote de :

Monsieur Jean François CLAISSE a donné pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ  
Monsieur Francis PETIT a donné pouvoir à Monsieur Jean Michel MAGNIER  
Monsieur Youcef AMARA a donné pouvoir à Madame Marie Hélène MARCEL

Est-ce qu'il y a d'autres pouvoirs qui circulent dans la salle ? non

**Point 2 – Désignation des secrétaires de séances**

**Alain GEST :**

Je vous propose Madame Colette FINET et comme Julien HERNANDEZ est toujours là, il va être de nouveau secrétaire de séance, de cette deuxième séance de comité.

*Adopté à l'unanimité*

### **Point 3 – Communications du Président**

#### **Alain GEST :**

J'en ai pas réellement à faire, si ce n'est celles que j'ai faites tout à l'heure mais comme tout le monde n'était pas encore arrivée, je vais redire que compte tenu du départ de Frédérique CHARLEY, il a été nécessaire de pourvoir à son remplacement, que son remplacement a été convenu la fois dernière déjà par Intérim et que c'est Séverine HEDIN, qui est ici présente qui assurera son intérim, il appartiendra aux équipes issues des suffrages du mois de mars de désigner un nouveau directeur ou de confirmer la directrice par intérim.

Et puis je salue l'arrivée de France DAVID, qui vient du Val de Somme qui a une expérience d'Elue, de Maire de commune. Voilà pour les communications du Président.

### **Point 4 – Délibération relative à l'Avenant A.D.S. 2020**

#### **Alain GEST :**

Maintenant, nous avons un point n°4 qui est l'avenant pour notre service de l'A.D.S. autrement dit le service qui est effectué pour toutes les structures qui l'ont souhaité et qui est réalisé pour l'Application du Droit des Sols par le service à l'origine de la Ville d'Amiens, étendu à Amiens Métropole et au Pôle Métropolitain et dont je salue la cheffe de service Madame VAN DER HAEGHEN.

Depuis la mise en place du service, nous avons changé de structure et un certain nombre d'évolutions et de décisions nécessitent quelques ajustements à la convention initiale telle qu'approuvée par le Syndicat Mixte en sa séance du 18 décembre 2015 et notamment bien sûr la transformation du Syndicat Mixte en Pôle Métropolitain, le non-déploiement informatique du logiciel de GESTION des autorisations de construire dans les communes du Pôle Métropolitain nécessitant la mise à disposition dudit pôle, de deux secrétaires d'instruction pour l'enregistrement des dossiers et d'autorisation d'urbanisme, le choix de répartir le service entre les communautés de communes signataires de ladite convention en fonction du dernier potentiel financier agrégé connu, c'est ça la modification la plus importante ou en fonction de la moyenne du nombre d'équivalents actes des années n-1, n-2, n-3 nous faisons ultérieurement référence aux années n-2, n-3, n-4.

Nous avons à prendre une décision aujourd'hui, il y a également une redéfinition du coût du service plus claire établie à partir des coûts constatés durant les 4 derniers exercices Les modalités de remboursement par les ECPI mieux ajustées aux exercices budgétaires des différentes collectivités.

Donc à partir des 2 propositions d'avenant jointes à ce rapport, il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur le choix de la version 1 ou de la version 2 et je vais demander pour que ce soit beaucoup plus claire à Christiane VAN DER HAEGHEN de nous résumer ce qui constitue l'essentiel de la modification que nous vous demandons d'approuver.

#### **Christian VAN DER HAEGHEN :**

Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous, je pense qu'effectivement vous avez bien résumé le contenu de cet avenant qui compte en fait 5 points, donc 4 sont en fait des mises à jour, simplement une réécriture pour que les choses soient beaucoup plus simples et surtout ayant pitié des agents financiers beaucoup plus facile à calculer, notamment concernant la redéfinition du coût du service, là les choses sont très claires, on vous les a exposé en bureau, il s'agit bien de rembourser au pôle le coût à l'Euro prêt de 8 agents mis à votre disposition pour l'instruction des autorisations de construire plus une cote part qui est sous-estimée (minime), très faible, de l'ordre de 30 000 € qui englobe c'est ce que l'on a constaté pendant les 4 dernières années, les frais administratifs (sauf hébergement) et aussi une cote part de l'encadrement : assistance juridique, assistance contentieuse et la GESTION des taxes.

Donc là c'est une photographie en fait qui vous est proposée de ce que l'on a pu constater les 4 dernières années, ce qui permet de beaucoup simplifier.

Les autres modifications, transformation du Syndicat en Pôle ça va de soi, non déploiement informatique, on en avait parlé en 2015, effectivement c'était quelque chose que l'on avait voulu dupliquer comme on fait sur Amiens Métropole mais à cette échelle là c'est quelque chose d'impensable et qui aurait été beaucoup trop onéreux pour les communes. On a pris en charge l'enregistrement sur notre logiciel moyennant le recrutement de deux secrétaires d'instruction qui font ce travail.

Et puis la dernière chose, sur les modalités de remboursements aux EPCI qui sont mieux ajustés aux exercices budgétaires c'est-à-dire on peut procéder par un versement en début d'année d'une partie de la participation puisque maintenant effectivement on a une bonne visibilité sur le coût du service.

Les deux avenants qui vous sont proposés, enfin il y a un avenant « *version 1* » et un « *version 2* » propose exactement la même chose sur ces 4 points qui sont des points de mise à jour.

Le point pour lequel il peut y avoir débat c'est en fait le mode de répartition de ce coût entre vos communautés de communes.

Jusqu'à présent, Monsieur le Président l'a dit la répartition se faisait à partir du nombre équivalent actes des années n-2, n-3, n-4, pourquoi cette référence parce que en 2015 quand le service s'est déployé on avait du mal à voir les derniers chiffres en termes d'équivalent actes dans chacune de vos collectivités ou on les avait obtenus des services de l'état à l'époque, donc les derniers chiffres vraiment connus c'était n-2, n-3, n-4.

Maintenant dans la mesure où nous instruisons nous avons une meilleure visibilité puisque nous calculons nous même le nombre d'équivalent actes, l'inconvénient de cette formule c'est que le nombre de communes évoluant tous les ans à l'instar d'un ... pour un PLUi qui est approuvé, des communes qui d'une communauté de communes reviennent ailleurs c'est très compliqué ce calcul en terme d'équivalent actes, j'ai déjà montré au Bureau, ce sont des tableaux de ce genre là et comme il faut prendre les années n-1, n-2, n-3, n-4 voir n-1, -2, -3 ça nous fait des calculs d'apothicaire à n'en plus finir j'avoue que ce n'est pas très simple. J'ai fait un tableau comparatif avec le potentiel financier agrégé qui reflète en fait la vitalité de vos territoires et on se rend compte que le différentiel il est mince et l'avantage du potentiel financier agrégé c'est que l'on dit « on vous offre une prestation pour votre territoire, tout votre territoire. Ensuite s'il y a des communes en plus, en moins, ça peut varier en cours d'année, c'est-à-dire qu'il faut prendre le nombre d'équivalent actes qui sont déjà des calculs 01, 02, 03 en fonction de permis de construire, d'opérations préalables etc.

Là l'avantage c'est que l'on dit à un territoire, vous nous confiez toutes les communes, tous vos actes, un jour c'est dix, vingt, demain c'est trente et on revient à vingt-cinq parce qu'il y a eu un recours sur un PLU qui n'existe plus on retombe en RNU ... tout ça c'est un « package » et donc quand on regarde le comparatif entre le potentiel financier agrégé et les équivalents actes on se rend compte que vraiment, il n'y a pas un gros bémol.

Pour le territoire Nord Picardie puisqu'on l'avait évoqué en bureau le différentiel est faible si on compare avec ce que sont les équivalents actes sur le Bernavillois aujourd'hui que nous n'instruisons pas. En réalité, la participation si l'on prend le potentiel financier agrégé serait de 109 000 € au lieu de 96 000 €, ce qui fait un delta de 13 000€, je me suis amusée à calculer avec une estimation de ce que vous pouvez avoir en équivalent actes ce différentiel aurait été de 19 000€ sachant que le bernavillois ça lui coûte beaucoup plus cher aujourd'hui de faire tout seul son instruction.

Donc, si on met tout ça bout-à-bout et si on regarde effectivement les potentiels financiers agrégés pour au moins les trois communautés de communes pour lesquelles nous travaillons, ça ne change pas grand-chose et ça permet une transparence, une lisibilité beaucoup plus grande et l'idée c'est que l'on travaille ensemble, on offre un service pour toute la communauté de communes et en plus l'avantage c'est que dès le début de l'année quasiment on sait presque combien va coûter le service, c'est beaucoup plus simple.

Donc voilà ce qui vous est proposé, la version 1 c'est donc le dernier potentiel financier agrégé connu, il a y une petite scorie dans l'avenant, parce que dans cet avenant on fait encore référence aux équivalents actes donc il faut les enlever. Et dans la deuxième version on conserve les équivalents actes mais non pas n-2, n-3, n-4 mais n-1, n-2, n-3.

**Alain GEST :**

Merci beaucoup, j'ajoute que le potentiel financier agrégé c'est le critère que nous prenons pour les participations des différentes collectivités donc outre le fait que c'est plus transparent, que ça simplifie aussi la tâche, c'est une même formule que la formule que nous avons retenue pour les cotisations des différents organismes, ça me paraît donc cohérent.

Ce que le bureau vous propose pour avoir regardé, c'est donc l'option n°1 et non pas l'option n°2 qui consiste à revenir sur le système antérieur à ceci près qu'on prenait -1, -2, -3 au lieu de -2, -3, -4. Pour faire très très simple, même si c'était transparent et limpide avec la présentation de Christiane VAN DER HAEGHEN ;

Oui, Jean Claude RENAUX

**Jean Claude RENAUX**

Est-ce qu'en cascade cela aura des répercussions sur les modalités au sein d'Amiens Métropole ?

**Alain GEST**

Je ne vois pas pourquoi mais Christian VAN DER HAEGHEN va te confirmer

**Christiane VAN DER HAEGHEN**

Non aucune

**Jean Claude RENAUX**

On reste sur les mêmes règles

**Christiane VAN DER HAEGHE**

Alors, il y a deux systèmes, rappelez-vous, il faut se remettre en 2014,

**Jean Claude RENAUX**

Non mais parce que par exemple certaines communes ne sont pas équipées de logiciels, mais nous, nous sommes équipées du logiciel et on fait ces tâches là avec nos agents, nous les deux postes ça ne nous concerne pas et puis on est resté sur la moyenne des actes des 3 années précédentes

**Christiane VAN DER HAEGHE**

Je vous rassure complètement Monsieur RENAUX, en fait les conventions sont complètement différentes, c'est-à-dire qu'il faut se remettre un peu à la genèse de la création du service commun mutualisé. En 2014 ce qui avait été proposé dans un premier temps, c'est d'étendre pour Amiens Métropole, aux communes d'Amiens Métropole qui le désiraient, un service commun mutualisé. Donc ce sont des conventions qui sont passées entre Amiens Métropole moyennant le recrutement de trois agents pour les communes de la métropole. Les calculs sont différents puisque pour la métropole effectivement, le service informatique il est mis à disposition et on fait bien payer que les trois instructeurs.

Alors à la différence de ce que je viens de dire tout à l'heure pour le pays, on fait payer effectivement les trois instructeurs plus deux secrétaires d'instruction. Ils font ce travail d'enregistrement que vous vous ne payez puisque ce sont vos agents qui le font dans vos communes avec le matériel d'Amiens Métropole, donc voilà pour ce qui est du coût. Pour ce qui est de la répartition, celle-ci n'est pas la même puisque à l'époque il avait été décidé pour les communes de la métropole de faire moitié potentiel financier, moitié nombre d'équivalent actes des années n-1, n-2, n-3, donc le calcul est différent. En plus pour la métropole au départ on avait fait une participation des communes crescendo, c'est-à-dire que dans un premier temps les communes n'ont payé que le coût marginal, c'est-à-dire effectivement que les 3 agents mis à disposition et progressivement il avait été décidé d'arrivée au coût réel. Aujourd'hui effectivement nous arrivons en 2019 au coût réel c'est-à-dire qu'il y a le coût des trois agents plus une petite quote-part là aussi de l'encadrement, de l'assistance juridique, la GESTION des taxes etc. je vous rassure ces quotes-parts là on fait un calcul là aussi d'apothicaire, on prend la masse salariale de l'encadrement, des gens qui travaillent sur le contentieux, l'assistance juridique et la GESTION des taxes et on répartit en fonction du nombre d'équivalent actes constatés sur Amiens, puisque Amiens participe bien évidemment à ce pot commun, sur Amiens, sur les Communes d'Amiens Métropole et sur celles du Pôle Métropolitain en fonction du nombre d'équivalent actes tant sur Amiens, tant sur les Communes d'Amiens Métropole et tant sur les communes du Pôle. Donc voilà, maintenant on arrive au coût réel Monsieur RENAUX, c'est bien le coût marginal des trois agents mis à disposition plus une quote-part encadrement etc. et donc du coup les systèmes sont complètement indépendants, la convention Amiens Métropole avec les Communes d'Amiens Métropole et avec Amiens, il y a une convention spéciale avec Amiens et Amiens Métropole, à côté de ça vous avez une convention avec Amiens Métropole et le pôle et après vous avez la convention tripartite entre le Pôle, les Communautés de communes et les Communes signataires mais c'est complètement hermétique il n'y a pas de vase communicant entre eux, chacun paye bien pour le service qui lui est rendu et s'est tout.

**Alain GEST :**

Voilà, je pense que tu as eu une réponse précise.

Est-ce qu'il y a d'autre question sur cela ? Claude DEFLESSELLE

**Claude DEFLESSELLE :**

Moi il y a quelque chose que je ne comprends pas d'abord c'est pourquoi on revient encore à l'équivalent actes des années n-1, n-2, n-3 ? je me souviens il y a un an, Madame VAN DER HAEGHEN nous avait expliqué qu'au 15 janvier on était capable exactement de savoir le nombre d'actes qu'il y avait l'année précédente. Je ne vois pas pourquoi on ne paie pas le nombre d'actes exacte de l'année précédente ? Au début quand on a créé le pôle ADS que l'on soit obligé de se référencer aux années n-2, n-3, n-4 ça pouvait se comprendre mais là on fonctionne depuis quelques années on sait le nombre d'actes qu'il y a eu l'année n et n+1 on peut payer ce que l'on a à payer

**Alain GEST :**

Alors d'abord c'est la raison pour laquelle on propose l'option 1 qui ne fait pas du tout référence à n-1, n-2, n-3 mais il y a peut-être une autre explication, une réponse Christiane

**Christiane VAN DER HAEGHEN :**

L'explication c'était qu'effectivement les maires avaient pensés que d'une année sur l'autre il pouvait y avoir des fluctuations qui méritaient d'être temporisées, par exemple dans une commune vous pouvez avoir une année un lotissement de 20 lots et d'un seul coup pendant l'année vous allez avoir 20 permis et l'année d'après plus rien, donc l'idée de plusieurs années c'est effectivement de lisser un peu dans le temps. L'avantage du potentiel financier agrégé c'est que justement ça permet d'avoir un critère qui est lissé dans le temps de facto

**Alain GEST :**

Je te rappelle que le bureau propose de prendre l'option 1.

**Claude DEFLESSELLE :**

Je ne suis toujours pas convaincu, l'option 1 c'est n-1, n-2, n-3

**Alain GEST :**

Mais non pas du tout, c'est le potentiel financier agrégé le dernier connu.

C'est bon là Claude ?

Donc, ça prouve que le bureau a raison de vous proposer l'option 1, elle agréait Claude DEFLESSELLE puis il y aura Laurent SOMON parce que Claude a redemandé la parole

**Claude DEFLESSELLE :**

Moi j'aurai voulu savoir la liste des communautés de communes qui adhère à ce pôle ADS.

**Alain GEST :**

On va te la donner, on va te lister celles qui n'adhèrent pas c'est plus simple

**Frédérique CHARLEY**

CC Nièvre et Somme, CC2SO, et Territoire Nord Picardie

**Alain GEST**

Voilà,

Laurent SOMON

**Laurent SOMON :**

C'est effectivement aussi une question que je voulais poser : qui adhérerait ? c'est toujours intéressant

Quid du Bernavillois si on ne change pas, parce qu'il n'est pas question que l'on change pour l'instant notre façon de travailler parce que contrairement à ce que vous dites 19 000€, c'est 19 000€ puisque nous avons en plus le personnel « ad hoc » pour traiter les demandes d'urbanisme sur ce secteur du territoire Nord Picardie et Quid pour le logiciel ? parce qu'il va falloir évidemment être compatible avec votre logiciel et donc ceux sont des coûts supplémentaires qui vont être impactés aux collectivités qui vont adhérer à ce système.

**Alain GEST :**

La réponse est à la défense.

**Christiane VAN DER HAEGHEN**

Quand j'ai dit 19 000€ ça se serait l'écart en prenant compte les équivalents actes. Si on prend le potentiel financier agrégé par rapport à la situation d'aujourd'hui c'est 13 000€, bon c'est 13 000€, mais ça veut dire que si dans 2 mois vous nous dites et bien « faites le bernavillois » et que l'on soit dans le système du potentiel agrégé ça ne vous coûterez que 13 000€ de plus. Maintenant pour un service, je ne sais pas combien cela vous coûte mais sachant qu'un instructeur c'est entre 30 et 40 000€.

**Laurent SOMON**

Vous savez je l'ai Madame, donc le personnel je vais le garder,

**Christiane VAN DER HAEGHEN**

Après, il faut examiner chaque situation, cas par cas. Après le logiciel, nous nous fonctionnons avec OXALIS qui est un logiciel fourni par OPERIS, je ne sais pas avec quel logiciel vous fonctionnez, si c'est le même, il me semble que c'est le même je n'en suis pas sûre en tout cas si c'est le même, il peut y avoir je pense des arrangements avec la société avec laquelle nous avons un contrat, ce sont des choses qui peuvent se négocier.

**Alain GEST**

Encore, une fois et je vais le répéter une nouvelle fois, nous on ne pousse pas à la consommation, on offre un service, prend ce service celui qui veut et sont concernés par la méthode de paiement ceux qui prennent le service.

Donc ce que l'on demande simplement, c'est d'avoir une position définitive de chacun des territoires parce que c'est très compliqué de gérer les choses avec des positionnements qui diffèrent.

Nous on respecte parfaitement ceux qui ont dit nous ça ne nous intéresse pas, ce n'est pas un problème du tout, parce que quand on prend quelqu'un d'autre, il faut s'organiser en conséquence, en revanche pour pouvoir donner le service dans les meilleures conditions il faut que l'on soit informé dans des délais suffisant pour savoir qui confirme l'utilisation du service ou qui nouvellement s'intéresse à ce service.

Voilà, c'est la seule chose que l'on demande après ceux qui ne veulent pas, ils ne veulent pas ce n'est vraiment pas le sujet, nous ne sommes pas là pour vendre un service à tout prix, ce n'est pas du tout le sujet que l'on mets en avant et bien évidemment qu'il faut utiliser le personnel quand on en a un, on n'est bien conscient de ce problème-là, simplement on a remarqué que dans des territoires qui avaient choisi de réaliser cette prestation eux même ça interrogeaient parfois parce que bien évidemment on n'a peu de personnel et quand il y en a un qui part en vacances, qui va en formation etc. on n'est parfois, sans doute un peu plus en difficulté alors que l'intérêt de la mutualisation c'est de pouvoir répondre en permanence quel que soit ce genre de problématique, voilà c'est tout. Après, depuis le début, le président du Coquelicot (que je cherche) a dit « non je n'en veux pas », le val de somme a dit « non on est équipé » pas de problème et quant à Nord Picardie le problème est un peu différent dans la mesure où les territoires antérieurs n'avaient pas la même optique c'est tout.

**Laurent SOMON :**

Juste une remarque générique sur le sujet, pas spécifiquement sur le pôle ADS mais sur les missions en générales que remplis le pôle métropolitain pour le compte des intercommunalités c'est effectivement d'avoir les mêmes règles pour chacun des services c'est-à-dire que quand on prend le PFIA comme base de calcul qu'on prenne le PFIA pour l'ensemble des missions que remplis le pôle métropolitain, c'est une réflexion à plus long terme, on ne va pas changer les règles aujourd'hui mais qu'on le fasse aussi bien pour toutes les autres missions. Que le pôle métropolitain œuvre en matière de mutualisation sur les communautés de communes.

**Alain GEST**

C'est très exactement ce que l'on propose.

**Laurent SOMON**

Oui, là pour l'ADS mais pas forcément pour l'ensemble

**Alain GEST**

Si ta participation est calculée sur le potentiel.

**Laurent SOMON**

Je parle des missions, des autres missions que le fonctionnement général.

**Alain GEST**

Oui alors là, ça a fait l'objet d'une discussion savante que je vous rappelle en deux temps, puisque sur l'année 2019 il y avait un mode de financement et sur l'année 2020 ça amènera Amiens Métropole à cotiser davantage.

Mais je suis sûr que c'est ça que tu voulais me faire dire, c'est qu'Amiens Métropole va cotiser encore d'avantage

**Laurent SOMON**

Non pas du tout, je pense qu'il ne faut pas se méprendre, c'est qu'effectivement c'est une mutualisation, mais elle doit être faite en fonction de deux choses : les ressources des différentes collectivités et la population des différentes collectivités ça me paraît évident, c'est vrai dans toutes les collectivités, c'est vrai dans le calcul des dotations que reçoivent les collectivités c'est normal aussi qu'on y pense dans les dépenses.

**Alain GEST**

Je veux bien prendre en considération d'autant plus que l'on peut très bien imaginer aussi de faire une simulation, c'est d'ailleurs ce qui avait été fait effectivement.

Oui Jean Michel

**Jean Michel MAGNIER**

Par rapport à ce que Laurent vient de dire, par rapport à la répartition des finances de nos collectivités, c'était une des différentes options qu'il y avait et on avait validé celle que l'on a appliqué cette année mais René LOGNON et moi avons demandé que l'on revoit les différentes options et de prendre en compte justement la population en plus de ce qui était pris au PFIA, cela avait été demandé l'année dernière pour le prochain budget, on peut regarder dans les comptes rendus.

**Frédérique CHARLEY**

Alors effectivement, il y avait 5 options, celle qui avait été choisie ne recueillait pas l'unanimité mais le Président avait acté, dans ce cadre-là, cette option là et en 2020 sur le budget « Actions » effectivement ce que met en avant Laurent SOMON il y a une clé de répartition avec 50% au PFIA donc ce cadre-là le point de population et la richesse du territoire est prise en considération et à 50% à une répartition solidaire ce que l'on appelait égale, on coupe la poire en 8, voilà.

**Alain GEST**

Parce que je vous rappelle que l'on a eu des discussions pour faire en sorte que ça soit supportable pour tout le monde, je dis bien pour tout le monde. Et donc voilà, c'est ce sur quoi on s'est mis d'accord, moi je peux très bien concevoir que l'on revienne sans arrêt sur les choses sur lesquelles on s'est mis d'accord, on fait ce que vous voulez, on peut refaire des simulations, ça n'est pas une décision personnelle du président c'est une discussion qui a abouti à cela tout le monde disait « il ne faut pas trop augmenter les dépenses et que la solution qui avait plutôt l'aval des communautés de communes n'avait pas l'aval d'Amiens Métropole, voilà et donc on a coupé la poire en deux mais il faut prendre les avis de tout le monde y compris des plus gros contributeurs.

Alors sur la proposition qui vous est faite autrement dit : option 1 ou option 2, je vais la mettre aux voix.

Version 1 (Pour : 34 / Contre : 4 / Abstention : 2)

Version 2 (Pour : 2 / Contre : 36 / Abstention : 2)

*Adopté*

**Point 5 – Délibération relative au transfert des charges de personnel**

**Alain GEST :**

On passe au point suivant, c'est la délibération relative au transfert des charges de personnel, la parole à Michel VILLAIN.

**Michel VILLAIN :**

Il s'agit pour 4 postes dans le cadre du développement économique de transférer au pôle métropolitain des personnels qui sont actuellement à Amiens Métropole pour le développement économique, un attaché Territorial, c'est un poste à temps plein, un ingénieur qui serait chef de projet Plan Climat Air et Energie Territorial pour 0,8 ETP, un ingénieur principal pour Emploi / Insertion pour ... ETP et un ingénieur Principal, chef de projet Transition Énergétique / PCAET pour 1 ETP. Donc ces personnes-là seraient transférées évidemment en gardant leurs avantages en rémunération qui vont avec.

La compensation annuelle est établie pour un montant forfaitaire de 233 450€ qui sera versée par la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole au titre du transfert de charges afférent à ces différents postes.

**Alain GEST :**

D'accord, c'est une délibération qui prend en compte effectivement les postes qui vous ont été mentionnés qui nécessite bien sur une compensation annuelle dont le montant forfaitaire vous a été cité : 233 450€ par an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce point-là ? non alors c'est bon.

Je mets au vote

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté.

*Adopté à l'unanimité*

**Point 6 – Participation au Salon C.C.I. Business Event**

**Alain GEST :**

Le point numéro 6, c'est le salon CCI Business Event qu'avait été organisé en 2019, exactement le 28 mars avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens. Donc on parle bien de l'édition 2019, l'édition qui a déjà eu lieu parce qu'il y a un projet de nouvelle édition en 2020.

Ce projet est venu assez rapidement à l'époque de la chambre de commerce, je rapporte puisque normalement c'était Alain BABAUT qui devait le rapporter qui s'est excusé aujourd'hui.

Et donc en tant qu'acteur économique le Pôle Métropolitain du Grand amiénois et Amiens Métropole ont souhaité être partenaire de CCI Business Event puisque c'était un rassemblement ouvert à toutes les entreprises du ressort de la Chambre de commerce et en soutenant cette opération à hauteur globalement de 35 000€ que l'on a coupé en deux, 17 500€ pour Amiens Métropole et 17 500€ pour le pôle métropolitain, donc on prend également à part égale le coût des prestations liées au stand soit 5 100€. Alors en contrepartie vous aviez un certain nombre de service, avant le salon les logos d'Amiens Métropole et du pôle métropolitain figuraient sur les documents édités par la CCI, tant les documents liés à la commercialisation des stands et à la promotion de l'évènement ainsi que sur les supports numériques et pendant le salon on a eu un espace de 30 m2 bien placé pour valoriser le territoire.

On a organisé une conférence sur le thème « Accéder aux marchés publics, comment faire ? » en participant au salon inversé sur le thème « Quels sont les domaines d'achats d'Amiens Métropole et de la ville d'Amiens ? », en programmant une table ronde en présence d'une représentante de la Fédération Française de la Franchise sur le thème « Entreprendre en franchise, pourquoi pas vous ? » et enfin en organisant une rencontre sur le thème de l'entrepreneuriat au féminin.

Il a également eu un article dans le numéro spécial d'Entreprises 80 dédié au salon,

Un espace dans le guide du visiteur

Une fiche de présentation dans le dossier de presse

50 invitations pour le Forum des clubs de dirigeants organisé par la CCI en soirée de clôture

Alors il y a eu pas mal de participants, je n'ai pas les chiffres en tête, Séverine vous les avait non ?

Ils projetaient 200 participants et 2 000 professionnels

Donc on s'était engagé, là il s'agit d'une dépense qui était prévue dans notre budget et donc la question que l'on vous pose c'est de valider l'action, qui est une action passée mais qui est budgétée dans notre budget 2019

Après il nous reviendra de regarder si on participe à 2020 et pour ça c'est une vraie question que la commission apportera parce que c'est quand même avant tous des rencontres entre entreprises du secteur, ça ne génère pas nécessairement des implantations, ça met en relation les entreprises, elles peuvent faire du business grâce aux rencontres qu'elles font sur l'espace en question maintenant est-ce que ça correspond à ce que nous on attends c'est une vraie question, ça c'est une question que l'on posera lors de la prochaine réunion mais en revanche aujourd'hui on vous propose au Bureau de valider cette action donc de financer notre part 17 500 € + la moitié de 5 100 €

[Intervention non enregistrée]

A titre personnel je suis très réservé sur l'édition 2020 mais ...

Il y a des questions ? non, je peux mettre aux voix

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

*Adopté à l'unanimité*

**Point 7- Participation à Ecoloustics en lien avec la F.D.E**

**Alain GEST :**

Le point 7, c'est Franck BEAUVARLET qui nous le présente.

**Franck BEAUVARLET**

Merci Monsieur le Président, donc c'est la participation à l'organisation du concours les « Ecoloustics » les énergies dans ma commune d'hier et d'aujourd'hui mais surtout demain. Donc la Fédération de l'Electricité et les services

départementaux de l'éducation Nationale se sont associés pour lancer le concours « Ecoloustics » sur la cession 2019/2020. Ce concours est destiné aux classes du cycle 3 CM1, CM2 et 6ème et qui a pour thème « L'énergie dans ma commune, Hier, Aujourd'hui et surtout Demain ».

Pour participer au concours Ecoloustics de l'année scolaire 2019-2020, les élèves devront réaliser un reportage présentant leur vision des énergies dans leur commune, en partant de l'histoire de celle-ci, pour comprendre celles qui sont utilisées aujourd'hui et en anticipant celles qui pourraient l'être d'ici à 2030. Le concours est doté de 3 prix, chaque niveau CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup> recevra un prix en mai/juin 2020. Les dossiers de lauréats de chaque département seront soumis à un jury de territoire Energie national et les 3 gagnants seront sélectionnés et invités pour la remise des prix à Paris en juin 2020.

Je vous propose de nous associer à ce partenariat comme envisage de la faire le PETR et Baie de Somme 3 Vallées afin de répondre collectivement aux enjeux énergétiques de demain et à la sensibilisation des plus jeunes et de leurs parents. Je vous propose que chacun de nos EPCI s'associe à cette démarche et participe à ce projet en fonction des moyens qu'il peut mettre en œuvre.

Je vous propose que nous nous organisions collectivement pour offrir aux participants une solution de transport pour la visite de site d'EnR existant sur notre territoire, ainsi que pour la remise des prix. Et/ou une ou plusieurs salles pour permettre une remise des prix officielles, à définir en fonction du nombre de candidat et de l'organisation qui sera retenue.

Alors le pôle interviendra sur le budget PCAET à hauteur de 2 000 € pour participer à la mise en place d'un spectacle réalisé par une troupe de comédiens sur le thème des EnR (participation financière à répartir entre les partenaires) et la mise à disposition de lots ou de goodies.

Concernant la mise à disposition de lots ou goodies, pour augmenter la visibilité de nos actions, je vous propose de s'associer à la chambre d'agriculture pour offrir des lots en lien direct avec les PAT réalisés sur notre territoire.

Y-a-t-il des questions sur cette délibération ?

**[X] :**

Comment va-être faite la promotion ?

**Franck BEAUVARLET :**

Elle a déjà été faite par les services départementaux de l'éducation nationale en tout début d'année scolaire pour pouvoir faire participer les écoles mais effectivement cette année cela va surement être compliqué parce que, et Jean Jacques le disait en Bureau, à partir du moment où l'année scolaire est engagée souvent les projets sont aussi engagés mais si toutefois des écoles veulent le faire ... fait par les services départementaux de l'éducation nationale et ensuite nous nous abonderons si toutefois nous émettons un avis favorable.

**Alain GEST :**

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce rapport ? Non, vous avez vu c'est 2 000€ à peu près.

Pas de question, je mets aux voix

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté

**Adopté à l'unanimité**

#### **Point 8- Conventions Pôle Métropolitain / C.C.2.S.O**

**Alain GEST :**

Nous abordons le point numéro 8, je donne la parole pour cela à Michel VILLAIN.

**Michel VILLAIN**

Alors il s'agit d'une délibération à prendre pour la convention financière à prendre entre le pôle métropolitain et la CC2SO pour le Plan de Mobilité Rural. Le montant de mémoire était de 40 000€ c'est peut-être l'étalement qui est modifié, c'est ça ? oui. Donc le montant total est toujours de 200 000€, le financement du pôle de 60 000, l'ADEM participe à hauteur de 100 000€, et la CC2SO pour 40 000€.

Ce qui est proposé dans l'échéancier de versement actualisé c'est que le pôle paiera 33% en 2020, 33% en 2021 et 34% en 2022, donc 13 200€ en 2020, 13 200€ en 2021 et 13 600€ en 2022 ;

Voilà, s'il n'y a pas d'objection ?

C'est un dossier que nous avons déjà eu l'occasion de voir dans la conception, le montage, maintenant on passe à l'acte si je puis dire. Est-ce qu'il y a des questions ? Non  
Donc, je mets aux voix,  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Le président de la CC2SO arrive à point nommé.

**Adopté à l'unanimité**

|   |
|---|
| <b>Point numéro 9- Questions diverses</b> |
|---|

**Alain GEST :**

Donc nous en avons terminés avec les points à l'ordre du jour, il y a quelques questions diverses. On va commencer par donner la parole à Jean Jacques STOTER concernant la gouvernance du Conseil de Développement.

**Jean Jacques STOTER**

Oui, merci Président de me passer la parole en premier parce que je vais devoir mes chers collègues vous quitter pour une réunion au SDIS à 16h30.

Lors de la séance du 4 octobre dernier ou le quorum n'était pas atteint, Pierre Marie THOBOIS en charge du CDD en commun et Président par Intérim nous a fait l'annonce de son retrait. Il y avait donc lieu d'envisager de nouvelles modalités de travail avec le Conseil de Développement en Commun et ce Conseil de Développement en Commun qui est en interface .... A effectivement depuis sur une organisation qui amène d'ailleurs et je salue en fond de salle 3 représentant, Hervé MARC, Jean Michel DANIEL et Jean François PERSONNE ;

Jean François PERSONNE qui est l'interlocuteur avec lequel nous travaillons entre autres, nous travaillons avec l'ensemble du bureau provisoire, à la préparation de la prochaine plénière de façon à ce que ce conseil de développement se structure et ait une organisation définie (je vais le dire comme ça) sans que nous même nous ne soyons pris par les prochaines élections qui se profile

Donc dans les informations à porter à votre connaissance, c'est que le Conseil de Développement en Commun sera toujours composé de 2 collèges, je vous ai longtemps sollicité pour que vous désignez les membres de chaque territoire pour être dans le collège des territoires et puis collège des familles des grands acteurs. La décision qui est peut-être une évolution à ce qu'on disait et précédemment ce que j'avais pu vous dire, finalement il y aura parité entre ces 2 collèges : il y aura 45 émanant des territoires et 45 membres représentants les familles d'acteurs : l'éducation, la santé, tout ce qui concerne le PCAET etc. enfin tous les sujets, l'environnement au sens générique, les représentants d'organisations, qu'elles soient syndicales patronales ou syndicales ouvrières, il a semblé intéressant d'avoir la parité entre ces deux collèges donc 45 membres qui auront eu même à désigner pour constituer le bureau, chaque collège désignant 4 membres pour un bureau à venir qui sera de 8 membres. Il a été convenu lors de notre toute dernière rencontre qui était la semaine dernière que la plénière d'installation de ce CDD en commun se déroulerait fin janvier avant le dernier conseil syndical du pôle métropolitain de façon à ce que l'on puisse savoir précisément l'organisation de ce conseil de développement, ça a pris un peu de temps, il y a eu quelques évolutions depuis la plénière de rassemblement qui était le 16 avril dernier mais nous devrions avoir maintenant dans les 2 mois qui viennent une situation qui soit totalement organisée au moment où nous même allons devoir nous réorganiser peut-être, donc c'était important que l'on soit en la capacité d'être dans la stabilité. Je le dis d'autant plus pour le collège des territoires parce qu'il y a eu tout un nombre de décisions que je ne vais pas vous lister mais de recontacter téléphoniquement tous ceux qui étaient là le 16 avril dernier émanant des territoires pour leur rappeler que l'on a bien pris en compte leur souhait de participer à tel ou tel atelier et puis un contact qui sera plutôt par voie dématérialisée par envoi de message électronique pour ceux qui n'avaient pas pu être là le 16 et pour leur montrer le fait qu'il ait été désigné par un territoire est bien pris en compte et qu'ils seront bien partie prenante du CDD en commun.

J'espère ne rien oublier d'essentiel pour que vous puissiez savoir que nous avançons collégialement, et nous avançons d'autant plus c'est qu'un certain nombre de mes collègues Vice-présidents m'ont sollicité pour que je puisse solliciter le Conseil de Développement en Commun, c'est ce que l'on a appelé des « saisines » par rapport à certains sujets et nous avons déjà des saisines pour des domaines comme la santé, la mobilité, l'emploi/l'insertion et le développement économique. Ce sont les 4 domaines pour lesquels il y a eu des saisines de réflexions et d'apports du CDD vers les élus, c'est-à-dire vers nous.

Je vous rappelle qu'il y a d'un côté, pour que les choses soient bien claires, lorsque nous sommes côté métropolitain nous avons des commissions qui sont elles-mêmes présidées par un vice-président, et puis lorsque l'on est du côté du CDD leur réflexion se fait en atelier avec un animateur et souvent un co-animateur. Donc en terme de vocabulaire quand vous m'entendrez parler de commissions, si je vous dis dans une commission il y a deux représentants du CDD en commun, il faut comprendre que deux représentants du CDD assistent aux réunions de commission du pôle métropolitain de façon à ce qu'ils soient au courant de ce que les élus échangent entre eux quand je parlerai d'atelier, là on est totalement dans la sphère du CDD et il n'y a pas d' élu qui y participe, c'est leur unité de base de réflexion pour nous envoyer ensuite leur expertise, conseils, leur réflexion.  
Peut-être Président s'il y a des questions ?

**Alain GEST**

D'abord je voulais te remercier Jean-Jacques pour le travail de liaison que tu fais avec le conseil de développement et remercier ceux qui sont aujourd'hui et qui vont nous mettre définitivement sur les rails.  
On a fait un point récemment avec Jean Jacques sur ce fonctionnement là et je pense que maintenant il faut que l'on aboutisse au mois de janvier et je suis convaincue qu'avec la bonne volonté de tout le monde on va y parvenir.  
La deuxième chose que je souhaitais dire, Monsieur THOBOIS a effectivement choisi de mettre un terme à ces activités, nous avons jugés qu'il était quand même tout à fait légitime de l'inviter à l'occasion de notre dernier conseil de l'année qui est le 20 décembre à un pot pour le remercier. Alain DESFOSSE nous préparera des cadeaux de Noël qui vont bien. Sachez-le, il y aura un pot lors du dernier conseil le 20 décembre.

Merci, y-a-t-il des questions ?  
Oui, Monsieur PERSONNE

**Jean François PERSONNE**

Bonjour, Jean-François PERSONNE membre du conseil de développement, merci Monsieur le Président.  
Juste une précision par rapport à ce qu'il vient d'être dit bien sûr pour Pierre-Marie on est tous partie prenante pour rendre hommage au président « historique » du conseil de développement.  
Juste une précision concernant les personnes qui sont inscrites au niveau des territoires qui sont aujourd'hui au nombre de 39 pour 45 postes disponibles. Sachez qu'aujourd'hui sur les 39 personnes inscrites il y a 16 actifs inscrits au sein des ateliers donc les différents animateurs d'atelier qui sont de 7 aujourd'hui reste à la disposition notamment par l'intermédiaire d'Emilie LERIVEREND ici présente, pour que l'on puisse amener des précisions aux personnes qui le souhaitent sur les travaux de ces différents ateliers

**Alain GEST**

Excellente précision il faut essayer de faire aussi bien que lorsque l'on veut avoir le quorum des élus pour le conseil syndical

**Alain DESFOSSE**

Je suis allé la semaine dernière à la commission Dev Eco / Emploi / Insertion et tous les territoires n'étaient pas présents c'est la deuxième fois que cela ce produit et c'est vrai que c'est embêtant quand on parle de développement économique que les territoires ne soient représentés, je voulais simplement faire la remarque.

**Alain GEST**

Bon ce matin nous avons une très intéressante commission mobilité, je ne suis pas certain non plus que tous les territoires y étaient représentés même si le tien y était massivement une fois de plus.  
Je ne peux que vous répéter ce que je vous ai dit pour le comité syndical lui-même et en plus de cela ce matin, je vais y revenir mais on évoquait des sujets extrêmement importants qui engage l'avenir des communes et des communautés de communes et je pense qu'il faut absolument que l'on puisse en débattre au complet, en tout cas que tout le monde soit associé.  
Donc on accueillait ce matin le vice-président de la Région chargé justement des problèmes de transport et il est venu nous parler de la loi LOM, des conséquences, des problèmes ferroviaires que nous avons en ce moment. C'était une réunion intéressante, ils ont parlé aussi il me semble du co-voiturage.  
Mais, il y a la loi LOM qui va, je vous le répète, parce qu'il faut que tout le monde l'ait bien à l'esprit, demander d'ici la fin 2020 aux communes et aux intercommunalités de choisir entre le fait de prendre individuellement ou collectivement la compétence Mobilité avec toutes ses conséquences et je pense que ça, c'est vrai, relèvera des équipes issues du

scrutin du mois de mars mais nous avons trouvés souhaitable de déjà sensibiliser tout le monde, déjà à travers la commission ce matin mais par ailleurs j'ai demandé à Pascal RIFFLART de faire une réunion avec les Présidents des structures ainsi qu'avec les directeurs des structures ou la personne technique qui suit ces dossiers-là chez vous, s'il y en a d'ailleurs parce qu'il n'y a pas nécessairement besoin comme ce n'est pas une compétence aujourd'hui hormis à Amiens Métropole et à la CC2SO, enfin ce n'est pas une compétence à la CC2SO mais vous avez fait quelque chose, vraiment d'organiser une réunion pour commencer à sensibiliser, pour que vous-même auprès de vos conseils municipaux en tout cas dans un premier temps des maires vous pouviez leurs parler de cela, parce que ce n'est pas une mince affaire et c'est l'application de la loi pour fin 2020, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 quand on sait qu'il va y avoir les élections qu'après les élections il y a la mise en place, ensuite les vacances, ça veut dire qu'en fait on aura 4 mois pour décider d'un sujet qui a des conséquences y compris financières si les collectivités décident de prendre la compétence. Je ne voudrais pas me répéter mais j'attire votre attention particulièrement sur l'importance du sujet.

Point suivant d'information, le SIMI, Séverine HEDIN

#### **Séverine HEDIN**

Le salon de l'immobilier de l'entreprise, comme chaque année ce salon se tient au palais des congrès de Paris du 11 au 13 décembre. C'est un salon majeur pour rencontrer les promoteurs et investisseurs susceptibles de se positionner sur notre territoire. Donc nous avons un stand en partenariat avec la Chambre de commerce et vous êtes les bienvenus pour ce salon pour rencontrer des porteurs de projets potentiels et on organisera un temps de convivialité sans doute le 1<sup>er</sup> jour, le 11 décembre après-midi. Ce salon est sur invitation, donc j'ai bien évidemment quelques invitations donc pour les personnes intéressées, n'hésitez pas à l'indiquer.

#### **Alain GEST**

Ceux qui siègent notamment dans la commission économie je vous engage à organiser une partie de votre emploi du temps pour y aller parce que c'est un salon important, il y a beaucoup de monde, on est plutôt bien situé, au bon étage et on voit beaucoup de monde, y compris des personnes qui concrétisent des projets, pas forcément nés sur place mais conforté à l'occasion du SIMI, le président du Coquelicot pourra en témoigner, je fais référence au projet autour de l'aéroport de Méaulte. Moi j'y serais le mercredi 11 décembre.

Pas d'autres questions sur le SIMI ?

Je passe à l'information suivante, il s'agit des rencontres « paille », Frédérique CHARLEY

#### **Frédérique CHARLEY**

Nous organisons les rencontres régionales de la paille, le 12 décembre à l'espace Dewailly, l'objectif est de développer cette filière pourquoi pas sur notre territoire puisqu'il faut savoir que c'est une filière pour laquelle il y a des recommandations techniques qui ont permis de montrer que la paille est un excellent isolant donc l'idée est bien de travailler sur cette filière au sein du pôle métropolitain et c'est un sujet de diversification aussi pour nos agriculteurs, on travaille aussi avec la chambre sur ce sujet-là et donc si Franck me le confirme il présidera cette réunion, Monsieur le Président je ne sais pas si vous pourrez être présent, c'est à 9h00 le 12 on vous invite à vous rendre à cette rencontre. Vraiment c'est un sujet d'actualité, de circuit court, on parle d'isolation en lien avec le PCAET évidemment. Ça se tiendra le 12 décembre à 9h00 à l'espace Dewailly à Amiens.

#### **Alain GEST**

Et cela se fait en partenariat avec la chambre d'agriculture

Il y a aussi des actualités PCAET

#### **Frédérique CHARLEY**

On souhaitait vous faire un point d'étape effectivement sur le PCAET qui est une des compétences du pôle métropolitain.

Sur le volet énergie, étude de planification énergétique en partenariat avec la FDE puisque sur Amiens Métropole cette étude de planification énergétique avait été faite, la volonté du pôle s'était de confier à la FDE la réalisation de cette EPE sur l'ensemble des EPCI membres à l'exception d'Amiens Métropole.

Lors que comité de pilotage puis lors du lancement du PCAET qui s'est tenu au mois de septembre, le diagnostic a été fait sous forme de fiche donc vous voyez le détail « bilan des productions énergétiques, bilan des consommations, les réseaux énergétiques sur le territoire, donc il y a des livrables fournis par la FDE et le bureau d'études en charge qui ont été réalisés. Bien sûr, ce que l'on peut voire c'est qu'en consommation énergétique sur notre territoire nous sommes à 11 300 giga waters, que la pollution de l'air est de 2 254 giga waters donc la facture énergétique globale c'est un élément clé qu'il faut retenir est de 1 070 000 d'euros et que l'énergie coûte plus de 4 100€ par an aux ménages du territoire.

Donc ces chiffres sont dans l'EPE. Ensuite on a travaillé sur le livrable, sur la phase 1 du PCAET le volet « des émissions de gaz à effet de serre » donc là on a fait le bilan du stockage carbone et des émissions en CO2.

Donc on a réalisé l'état initial et la finalisation de tous les rapports pour la fin du mois d'octobre de ce qui a été fait.

Sur la qualité de l'air, émission de gaz à effet de serre, stockage carbone, adaptabilité et état initial de l'environnement sont réalisés avec l'accompagnement du groupement ODYSSÉ. Dans le cadre du groupement de commande qui a été mis en œuvre par la FDE et nous gardons bien sur la main sur le pilotage du bureau d'études pour un coût pour le pôle de 103 800 €.

Les rapports ont été finalisés pour la fin du mois d'octobre 2019, ils nous ont été rendus.

Il a également été étudié l'exposition du territoire face à sa vulnérabilité liés aux phénomènes climatiques, les pluies importantes, la période de sécheresse, les tempêtes, les vents violents et les canicules, donc on peut constater effectivement à travers le code couleurs les niveaux de sensibilité de notre territoire face à ces phénomènes climatiques.

Sur le volet agricole, puisque le choix a été fait de travailler dans la démarche « ClimAgri » effectivement notre territoire étant constitué à 90% de terres agricoles, 80% de la surface cultivée constitue notre territoire, là l'idée était de donner un volet spécial de notre PCAET sur ce volet « climAgri ».

Il faut éviter une tendance de démarche de culpabilisations du monde agricole, l'idée de ce PCAET c'est aussi de trouver des solutions et de ne pas forcément stigmatiser les agriculteurs qui ont eu à nourrir à un moment donné l'ensemble du territoire donc l'idée est bien de travailler en partenariat avec la chambre d'Agriculture, mais aussi avec le département sur le sujet agricole de façon à ce que concrètement on puisse trouver des solutions et des améliorations plutôt que d'être dans un effet culpabilisant.

Donc il y a l'état des lieux qui a été réalisé et une réunion de partage du diagnostic qui a également été réalisée.

Le comité de pilotage c'est tenu le 20 septembre pour présenter et valider le diagnostic initial du PCAET et le 26 septembre vous avez été une centaine de participants dont 72 représentants des territoires, beaucoup de membres du CDD et des différents acteurs du milieu associatif et privé dans le séminaire du lancement du PCAET. On peut dire que les choses sont parties maintenant il y a un calendrier qu'il faut suivre et qui est parfaitement ajusté avec le calendrier du SCoT puisque l'on a dans ces démarches-là de la planification entre le PCAET, le SCoT, on a parlé de la mobilité ce matin lors de la commission il y a des enjeux calendaires importants. Comme on peut voir sur ce calendrier, la phase 1 « diagnostic » s'est achevée fin octobre, idem pour le Clim Agri qui s'est arrêté fin septembre, tout cela est parfaitement coordonné. On entame le volet stratégie à partir de maintenant on est complètement dedans, l'idée étant de partir sur le plan d'action en phase 3 à compter de mars 2020. Il faudra tenir ce calendrier. Au préalable pour éviter effectivement que au vu des diagnostics et que la phase stratégique soit complètement entérinée et que l'ensemble des territoires partage, notamment les présidents des structures des EPCI soient complètement en phase sur cette vision stratégique du PCAET, il y aura une conférence des Présidents qui se tiendra en janvier, le 8 donc j'espère que tous les Présidents ici présents ont la date, s'ils ne l'ont pas encore vous allez recevoir une invitation assez rapidement de façon à ce que le plan d'actions, puisque le PCAET s'est avant tout un plan d'actions, soit complètement en phase dans la mise en œuvre de ces actions et que l'on soit dans une parfaite coordination. Sachant qu'ensuite il y a tous les délais légaux, de l'évaluation environnementale, la consultation des personnes publiques associées etc. et que l'on vise une approbation du PCAET en mars 2021.

#### **Alain GEST**

Merci pour ce point sur le PCAET, il faut tenir là encore du petit détail que seront les élections municipales.

Enfin dernier point la régie d'avance.

#### **Frédérique CHARLEY**

Alors, c'est pour vous informer que le pôle bénéficie d'une régie d'avance, ce qui permet encore une fois pour des questions de souplesse de pouvoir réserver des chambres d'hôtels pour les collègues qui participent à des salons, pouvoir commander lorsque l'on anime une réunion du café, des viennoiseries, etc. l'idée c'est d'avoir cette souplesse qui nous permet de bénéficier d'une carte bleue, pour pouvoir payer ces prestations ou les commander de façon souple et efficace.

#### **Alain GEST**

Pas de problème là-dessus ?

J'en ai terminé avec l'ordre du jour et les questions diverses, y-a-t-il des questions ?

Non et bien je vous remercie et je vous donne donc rendez-vous le 20 décembre et il y a une réunion de bureau avant le 29 novembre.

Séance levée à 16h39.